

## **Procès-verbal du conseil municipal de Saint-Jean-Lachalm du 27 Novembre 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-Lachalm, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul BRAUD, maire.

Présents : Delphine CHACORNAC, Denis BERAUD, Sylvain BERAUD, Stéphane GORY, Thomas CHAVEROT, Isabelle GAILLARD, Denis GERENTON, Paul RODDE

Secrétaire de séance : Delphine CHACORNAC

### **Ordre du jour :**

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 Octobre 2024
- 2- Virement de crédit Budget principal
- 3- Demande de subvention DETR
- 4- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025
- 5- Eclairage principal
- 6- Modifications statuts Communauté de Communes
- 7- Coupe de bois 2025
- 8- Fixation des tarifs 2025
- 9- Demande d'acquisition de terrains
- 10- Repas de la commune
- 11- Questions diverses

### **1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 9 Octobre 2024**

Le procès-verbal du 9 Octobre 2024 n'appelant aucune observation, le maire propose son adoption au conseil municipal :

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **2- Virement de crédits Budget principal**

Le maire propose au conseil municipal :

- Augmentation de 5 000 € au compte 2151 pour mandater la facture de l'entreprise CUBIZOLLES pour des travaux de voirie et diminution au compte 2315

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **3-Demande de subvention DETR**

Deux devis ont été réalisés pour des réfections de routes en enrobé, pour les villages d'Arzac et de Fonfreyde, pour un montant total de 97 430 € H.T

Le maire propose au Conseil Municipal

- Solliciter une subvention DETR à hauteur de 40% pour la réalisation de ces travaux

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **4- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025**

## Procès-verbal du conseil municipal de Saint-Jean-Lachalm du 27 Novembre 2024

Le maire peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.  
A savoir pour le budget principal 95 478 € sur les 381 913 € votés et pour le budget de l'eau 21 876 € sur les 87 505 € votés.

Le maire propose au Conseil Municipal

- De délibérer pour autoriser le maire à liquider les dépenses d'investissement à hauteur de 25 %.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **5- Eclairage public**

Le maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux d'éclairage public sur le Bourg et le village de Conil, qui consistent à remplacer les lampes actuelles par des LEDS.

Un avant-projet a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence éclairage public.

L'estimation des dépenses s'élève à 40 739.06 €

Le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la commune une participation de 55 % soit 22 406.48 €.

Le maire propose au conseil municipal de fixer la participation de la commune à 22 406.48 € afin de réaliser ces travaux d'éclairage public.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **6- Modifications statuts Communauté de Communes**

Lors de la séance du 19 septembre 2024, le conseil communautaire a validé la modification des statuts de la communauté de communes :

- Pour la « contribution au fonctionnement du SDIS » La redevance SDIS va être transférée en janvier 2025. Ce ne seront plus les communes qui payeront mais la Communauté de Communes afin de répartir les dépenses sur les 20 communes pour figer la somme et permettre aux communes de stabiliser leur somme.
- Afin que ces statuts soient validés le maire propose au Conseil Municipal de valider ces deux modifications

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **7- Coupe de bois 2025**

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'état d'assiette 2025 proposée par l'ONF :

- Forêt de Belvezet : coupe prévue en 2025 reportée en 2028
- Forêt de Rossignol : coupe prévue en 2025, vente sur pied
- Forêt de Sansac Sansaguet Séjallières : coupe prévue en 2025 reportée en 2030.
- Forêt de Saint-Jean Belvezet La Glotonie : coupe prévue en 2025 reportée en 2028.
- Forêt de Trespeux : coupe prévue en 2025, vente sur pied
- 

### **8- Fixation du tarif eau année 2025**

## Procès-verbal du conseil municipal de Saint-Jean-Lachalm du 27 Novembre 2024

Monsieur le maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs eau et de les augmenter progressivement pour l'année 2025.

D'autre part, le maire informe le conseil municipal qu'en 2025 aura lieu la réforme des redevances des agences de l'eau

Cette réforme se traduit par : la suppression des redevances pour « pollution d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » qui seront remplacées par :

- Une redevance « consommation d'eau potable » due par les abonnés au service public de l'eau
- Deux redevances pour « performance des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif »

Le maire propose au Conseil Municipal

- De fixer les tarifs 2025 pour le budget eau comme suit :

- Redevance de base : 36 €
- De 0 à 150 m<sup>3</sup> : 0.72
- Au-delà de 150 m<sup>3</sup> : 1.26 €
- Professionnel : 0.52 € pour les consommations supérieures à 500m<sup>3</sup>

Les tarifs assainissement restent inchangés.

**Adopté à l'unanimité des membres présents**

### **9- Demande d'acquisition de terrains**

Quatre demandes d'acquisitions de terrain sont arrivées en mairie. Le maire propose de faire des courriers afin d'avoir des précisions sur leur projet car ce sont des petites surfaces.

### **10 Repas de la commune**

Il aura lieu dimanche 8 décembre au restaurant du bourg. Les invitations ont été réparties entre les conseillers pour la distribution.

### **11 Questions diverses**

L'APE propose de fournir les galettes pour les vœux de la municipalité. Ces galettes sont fournies et fabriquées par le Restaurant Brun du Pont d'Alleyras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.